

Pétitions
PÉTITIONS

M. CLARK—LES CONSÉQUENCES DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le 156^e rapport du greffier des pétitions dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par le très honorable député de Yellowhead (M. Clark) le vendredi 11 décembre 1981 et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

● (1500)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

Mme le Président: Dépôt de documents.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, j'invoque le Règlement à propos du dépôt d'un document, ou plutôt son non-dépôt puisque nous l'attendons depuis un bon nombre de semaines. Il s'agit des résultats des tests effectués depuis juin dernier pour déterminer la nocivité de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde...

Mme le Président: A l'ordre. Il n'y a pas matière à invoquer le Règlement. L'article à l'ordre du jour prévoyant le dépôt de documents permet à ceux qui ont à le faire de déposer des documents. Quand il n'y a pas dépôt de ces documents, rien ne permet d'invoquer le Règlement à cet égard.

[Français]

M. Ouellet: Madame le Président, si vous me le permettez, afin de clarifier cette situation, le document sera déposé demain.

* * *

PÉTITIONS

M. HALLIDAY—L'INTERDICTION AUX FONCTIONNAIRES DE FAIRE LA GRÈVE

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame le Président, il est de mon devoir de présenter une pétition au nom de mes commettants. Cette pétition est signée par 118 habitants d'Oxford, dont certains sont partisans des grands partis politiques canadiens. On y signale que les grèves dans le secteur public qui touchent directement les hommes d'affaires et le public en général leur font un tort énorme et leur créent des difficultés. La grève des postes de l'été dernier est un cas d'espèce.

Cela étant, les pétitionnaires pressent le gouvernement fédéral de prendre des mesures immédiates pour rendre illégale toute grève de fonctionnaires fédéraux.

M. KING—LA CESSATION DE TOUTE ACTIVITÉ DE L'INDUSTRIE NUCLÉAIRE

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Madame le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition au nom de mes commettants. Cette pétition, signée par les citoyens de la région de West Bank en Colombie-Britannique qui ont formé une société antinucléaire appelée «Candu Won't Do», a pour

objet de signaler à la Chambre une déclaration portant 5,903 signatures et exposant en détail les dangers qui menacent l'humanité même par suite des ravages lents ou catastrophiques de la radiation attribuable à la technologie nucléaire. Un exemplaire de la déclaration est jointe à la pétition.

Par cette pétition, on supplie la Chambre de présenter un projet de loi au Parlement tendant à mettre fin à toute activité d'ordre nucléaire, y compris l'extraction de minerais porteurs d'uranium, la fabrication et la vente de réacteurs Candu et l'utilisation de tous les réacteurs nucléaires existants.

Les pétitionnaires espèrent, madame le Président, que vous trouverez leur pétition recevable et que, grâce à leurs efforts et à cette pétition, les députés et les citoyens canadiens seront sensibilisés à l'ampleur des dangers pour la vie humaine que constitue l'activité de l'industrie nucléaire, que ses objectifs soient bénéfiques ou destructeurs.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 3057, 3088, 3102, 3111, 3112, 3317 et 3330.

[Texte]

LES DONNÉES SUR LESQUELLES SE FONDE LA REDISTRIBUTION DES BUDGETS

Question n° 3057—**M. McKenzie:**

1. Au sujet du paragraphe 10.44 du Rapport du Vérificateur général de 1980, sur quelles données, enquêtes, informations ou autres statistiques se fonde la redistribution des budgets?

2. Le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il conclu que la plupart des anciens combattants aimeraient mieux demeurer chez eux plutôt que dans un hôpital pour anciens combattants et, le cas échéant, sur quels renseignements, informations ou autres données fonde-t-il cette conclusion?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Le budget du Programme pour anciens combattants âgés se fonde sur l'expérience des provinces qui fournissent des soins à domicile à titre de service de soins assurés. Il n'y aura aucune redistribution des affectations budgétaires puisque des nouveaux fonds ont été votés spécialement pour ce programme.

2. Le ministère des Affaires des anciens combattants a conclu que la plupart des anciens combattants, tout comme la plupart des autres citoyens canadiens, préfèrent rester chez eux et demeurer autonomes le plus longtemps possible plutôt que d'être placés dans un établissement. Cette conclusion est conforme aux ouvrages sur la gérontologie qui insistent sur le fait que la plupart des personnes âgées préfèrent de beaucoup rester chez elles aussi longtemps que possible quand cette solution peut être adoptée.